

DEMANDE DE RELEVÉ DE SITUATION INDIVIDUELLE Loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites (Art. D. 161-2-1-5 du Code de la Sécurité Sociale)

Ce document vous permet de demander un Relevé de Situation Individuelle des droits à la retraite que vous avez acquis auprès des régimes de retraite légaux obligatoires.

La loi a également créé un Groupement d'Intérêt Public (GIP), le GIP Info Retraite, qui réunit les organismes de retraite de base et de retraite complémentaire. Ces organismes ont défini et composé le Relevé de Situation Individuelle qui vous sera transmis.

Important : l'article D. 161-2-1-5 du Code de la Sécurité Sociale dispose que le Relevé de Situation Individuelle sur demande est délivré au plus tous les deux ans.

Important : merci de remplir ce formulaire très lisiblement

**Les champs précédés d'un astérisque sont obligatoires*

QUI ÊTES-VOUS ?

Votre N° de sécurité sociale * :

Votre date et lieu de naissance * : à ()

Votre nom (de famille) * :

Votre nom d'usage (s'il y a lieu) :

Vos prénoms * :

QUELLE EST VOTRE ADRESSE ?

(Adresse à laquelle ce Relevé de Situation Individuelle sera expédié)

Point de remise (N° d'appartement/
boite /étage-couloir-escalier) :

Localisation de la construction
(entrée - bâtiment - résidence) :

N° et nom de la voie * :

Complément localisation voie
(Poste restante - BP - lieu dit) :

Code Postal et localité * :

Pays * :

Numéro de téléphone :

Date de la demande * :

Signature du demandeur * :

Vous devez adresser ce formulaire dûment complété, daté et signé à l'adresse suivante :

SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT
10, bd Gaston-Doumergue
44964 Nantes Cedex 9
RISD-info-retraite@dgfip.finances.gouv.fr

**Informations se rapportant au traitement des données que vous
communiquez par le présent formulaire
(article 32 de la loi informatique et liberté)**

1. Le Gip Info Retraite est responsable du traitement des données que vous déclarez par le présent formulaire.
2. Les données que vous déclarez sont destinées à vous restituer les informations sur votre future retraite, enregistrées par tous les régimes de retraite auxquels vous avez appartenu.
3. Si vous ne communiquez pas les informations demandées, le relevé de situation individuelle ne pourra vous être transmis.
4. Les données que vous communiquez par le présent formulaire ne sont destinées qu'à vous-même et aux régimes de retraite auxquels vous avez été rattaché.
5. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 vous garantit un droit d'accès et de rectification des données détenues par les régimes de retraite vous concernant.